

De nouvelles missions pour les facteurs ?

Un rapport du Sénat fait des propositions pour sauver la Poste et ses missions de service public face à la chute du courrier. Les facteurs pourraient être chargés de détecter la précarité numérique et d'aider les Français dans leurs « galères administratives ».

La Poste et ses missions de service public sont en danger à cause de l'effondrement du volume de courrier qui s'est encore accéléré avec la crise économique et sanitaire. La Poste a enregistré un déficit de 1,3 milliard d'euros en 2020, malgré la hausse du nombre de colis qui est loin de compenser le manque à gagner dû à la baisse du nombre de lettres.

Un rapport du Sénat, publié mercredi, fait une série de propositions pour redresser les comptes de la Poste et ainsi sauver ses missions d'intérêt général. Les sénateurs demandent d'abord à l'État d'assumer ses responsabilités et de compenser la totalité des déficits dus aux missions de service public de la Poste. Son PDG, Philippe Wahl, a fait la même demande en alertant le gouvernement sur la situation financière de l'entreprise. Bercy lui a répondu en confiant une mission à l'ancien député du Lot, Jean Launay, sur les « nécessaires adaptations » de la Poste.

« Le facteur, dernier lien social »

La distribution du courrier six jours sur sept sur tout le territoire est une des quatre missions de service public de la Poste avec l'aménagement du territoire (un réseau de 17 000 points de contact), la distribution de la presse et l'accessibilité bancaire.

Les trois dernières sont structurellement sous compensées par l'État mais le courrier était bénéficiaire jusqu'en 2018.



« S'il n'y a pas de compensation de l'État, la Poste ne pourra pas maintenir le passage du facteur six jours sur sept », prévient Patrick Chaize, sénateur LR de l'Ain. Photo Lionel BONAVENTURE/AFP

Le gouvernement demande à Jean Launay « des leviers à mobiliser pour limiter le déficit du service universel postal ». Le rapport du Sénat estime au contraire qu'il ne faut pas vouloir faire des économies à tout prix. Il défend en particulier le principe des tournées du lundi au samedi. « S'il n'y a pas de compensation de l'État, la Poste ne pourra pas maintenir le passage du facteur six jours sur sept. On isolera le monde rural et il y aura un sentiment d'abandon. Le facteur est le dernier lien social avec l'administration », observe Patrick Chaize, sénateur LR de l'Ain.

Une cinquième mission de service public

Pour les sénateurs, la solution passe par l'attribution à la Poste d'une cinquième mission de service public. Le rapport propose de confier au facteur un rôle de détecteur « à domicile » de la précarité numérique. « 13 millions de personnes ne maîtrisent pas les outils numériques », rappelle Rémi Carдон, sénateur PS de la Somme.

Le facteur pourrait aussi être chargé d'aider les Français dans leurs « galères » avec l'administration. « Près de trois Français sur cinq se disent incapables de réaliser des démarches administratives en ligne, alors que l'objectif est de dématérialiser à 100 % les démarches les plus courantes d'ici mai 2022 », souligne le plus jeune sénateur de la V^e République.

Les sénateurs proposent enfin d'utiliser le réseau de proximité des facteurs pour aider à détecter la perte d'autonomie de personnes âgées ou fragiles. À Toulouse, le gérontopôle du CHU s'est appuyé sur la Poste afin de repérer ces personnes dépendantes grâce à un questionnaire confié aux facteurs.

Le rapport du Sénat devrait déboucher rapidement sur une proposition de loi. Comment cette initiative sera-t-elle accueillie par le gouvernement ? « Ne pas compenser les missions de service public de l'entreprise, ce serait suicidaire et faire le choix de tuer la Poste », prévient Patrick Chaize.

LUC CHAILLOT

PEL : l'UFC-Que Choisir attaque la Banque postale en justice

L'UFC-Que Choisir vient d'assigner la Banque postale devant le tribunal judiciaire de Paris en lui reprochant d'imposer à ses clients d'ouvrir un compte courant lorsqu'ils détiennent un Plan d'épargne logement (PEL). « Cette pratique est illégale. Le PEL est un produit gratuit et aucune disposition légale n'impose à son détenteur d'ouvrir également un compte courant dans la banque concernée », rappelle l'association de consommateurs.

« Certains clients ont refusé la demande de la banque, d'autres ont démontré qu'ils respectaient la seule exigence réglementaire, à savoir des versements réguliers. Mais tous ont vu leur PEL clôturé », déplore

l'UFC-Que Choisir. La banque assure qu'elle « continuera d'examiner les situations individuelles au cas où la mise en conformité avec la réglementation aurait généré des dysfonctionnements défavorables au client ».

Cette affaire n'est pas le premier contentieux entre l'association et l'établissement bancaire. En avril 2010, l'UFC-Que Choisir avait assigné la Banque postale pour « pratiques commerciales trompeuses » sur l'un de ses contrats d'assurance obsèques. Le tribunal de grande instance de Paris avait débouté l'association en 2012, jugeant que le contrat était « conforme à la législation ».